



Association
Ile d'Ogoz

Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 9 mai 2019

19.00 h. Auberge du Lion d'Or - Farvagny

INTRODUCTION & PRÉSENCE

M. Yvan Chappuis, Président, ouvre la séance et salue les participants. Il nomme les scrutateurs. La liste des présence est signée par tous les participants. 17 personnes sont excusées, dont Mme Koch démissionnaire du comité et 3 pilotes.

M. Chappuis remercie chaleureusement **Mme Roselyne Crausaz**, Présidente de l'Association Château d'Illens et Conseillère d'État honoraire, qui a commenté la visite très intéressante de monument en cours de restauration, ainsi que **M. Bertherin** qui a organisé la visite.

Il demande l'approbation de l'ordre du jour, ce qui est fait à l'unanimité, sans contre partie.

1. Approbation du PV de l'assemblée générale du 19 avril 2018

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site www.ogoz.ch. Il ne sera pas lu. L'assemblée l'approuve à l'unanimité, sans contre-épreuve.

2. Rapport du Président sur les activités 2018

En 2018, l'entreprise « **Services Travaux Acrobatiques sàrl** », sise à Le Pâquier, a procédé au nettoyage des ruines, à l'aide de produits écologiques conseillés par **M. Merian**. l'entreprise **VAM** a également procédé à divers entretiens usuels.

Au niveau touristique, la saison fut bonne, sans incident à signaler. **M. Jean-Pierre Grandjean**, responsable du service, confirme les chiffres à savoir 2'998 personnes transportées, dont 8 mariages. **M. Chappuis** le remercie et le félicite pour sa première année de service à la tête de la section Tourisme.

Côté animation, **l'Association La Tuffière** a organisé son dernier spectacle de la saison sur l'île, avec « Les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois » qui ont obtenu un franc succès.

M. Chappuis remercie les membres pour leur soutien tant financier par leurs cotisations que moral par leur participation aux assemblées avec un record de participation cette année à 53 personnes.

Il remercie ses collègues du comité pour leur assiduité aux séances (6 x en 2018) et bien sûr les pilotes-capitaines sans qui le service tourisme n'existerait pas.

3. Comptes 2018

Les comptes 2017 sont présentés et commentés par **Madame Sciboz**, comptable. Ils ne suscitent aucune question de l'assemblée.

La parole est donnée à **Mme Janine Hostettler** qui donne lecture du rapport de la vérification des comptes 2018 qu'elle a révisés en collaboration avec **Mme Marie Fischer**, en date du 29 avril 2019.

Elle invite l'assemblée à approuver les comptes 2018

Les comptes 2018, qui présentent des produits pour Fr. 64'522.10 et des dépenses pour Fr. 68'217.70, soit un déficit de Fr. 3'749.60 après des amortissements totalisant Fr. 1'574.30, sont approuvés à l'unanimité, sans contre-épreuve.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance et Mme Sciboz pour son travail de comptable.

4. BUDGET de fonctionnement 2019

Mme Sciboz commente le budget de fonctionnement présenté à l'écran. Celui-ci prévoit des recettes pour Fr. 67'710.-- et des dépenses pour Fr. 63730.--, soit un bénéfice de Fr. 3'980.--

L'assemblée accepte le budget de fonctionnement 2018 à l'unanimité, sans contre-partie.

BUDGET d'investissement 2019

La principale dépense prévue est l'acompte sur le nouveau bateau électro-solaire que l'Association va acquérir. **Mme Catherine Merian**, Vice-Présidente et responsable de la commission « bateau », présente le projet. Elle répond aux questions des membres.

Le budget d'investissement est ensuite commenté par **Mme Sciboz**. Il présente des investissements pour Fr. 54'500.--. Le financement est assuré à hauteur de Fr. 49'180.-- et le solde de Fr. 5'320.-- sera pris sur les réserves de l'association.

L'assemblée approuve le budget d'investissement 2019 présenté à l'unanimité, sans opposition.

5. Élection d'un membre du comité :

Mme Anne-Françoise Koch a démissionné suite à l'ouverture de sa librairie Page 2016 à Payerne, faute de disponibilités. **M. Chappuis** relève son engagement précieux lors de la publication du livre « Ogoz, de la Cité à l'île » pour lequel elle prêtait son concours de professionnelle du livre. Il excuse son absence à l'assemblée et la remercie vivement pour sa collaboration.

Le comité propose la nomination de **Monsieur Gabriel Henninger**, pilote et responsable de l'entretien de la chapelle et de l'île.

M. Henninger est nommé par applaudissements, sans opposition.

6. Élection d'un vérificateur suppléant

Le mandat de **Mme Jeanine Hostettler** a pris fin avec la vérification des comptes 2018. **M. Léon Vollichard**, suppléant, prendra sa fonction l'année prochaine avec **Mme Marie Fischer**.

Le comité sollicite l'engagement d'un membre. **Monsieur Jacques Brouwer** se présente. Il est nommé par applaudissements, sans opposition.

7. DIVERS

- **Balade contée sur l'île d'Ogoz** : **M. Guiot** présente son projet et donne les grandes lignes des différents thèmes contés aux dates suivantes : 14 juin, 12 juillet, 23 août et 20 septembre. Les réservations sont assurées par le bureau de l'Association (téléphone 079 653 87 55). Le concept trouve un accueil enthousiaste.
- **Autres manifestations 2019** : **Mme Sciboz** présente les autres activités dont la Messe des Bateliers le 16 juin, le concert organisé par l'Association La Tuffière le 29 juin (concert de gospel par Sing4Joy), la messe paroissiale du 1^{er} dimanche de juillet, le slow surf avec accueil sur l'île le dimanche 25 août par l'Association Ile d'Ogoz grâce à l'engagement de la **Famille Antoine et Mélisande Gremaud**.
- **Les bateaux du cœur** : Mme Sciboz relève la participation attentive des résidents du **Foyer La Rosière**. Ces jeunes réfugiés ont beaucoup apprécié la visite et se sont montrés très intéressés par nos rites religieux sur lesquels les échanges ont été instructifs pour nous aussi. Pour 2019, l'association recherche encore une institution intéressée suite à la défection de l'EMS prévu.
- **M. Jean-Jacques Reynaud, Syndic de Pont-en-Ogoz**, remercie l'Association pour son travail et relève que la commune se trouve déchargée de l'entretien de la chapelle notamment. Il précise que la commune possède un fonds dédié à cette chapelle qu'elle met volontiers à disposition pour les travaux d'entretien. **M. Chappuis** remercie vivement la commune pour son soutien.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** clôt l'assemblée 2019 et invite les participants à l'apéritif et au repas en commun qui suivra.

Rédigé le 10.05.2019/ams